

N° : .....  
Du registre des  
mandats

REF CP : .....

## MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE

### MANDANT

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Né(e) le : ..... à : .....  
Commune de : ..... wilaya de : .....  
C.N.I N° : ..... Délivré le : .....  
Par : ..... Tél. : .....  
Agissant en qualité de : ..... (joindre la procuration notariée)  
S'il n'est pas le propriétaire

Art : 571 – 574 – 575 – 576 – 577 – 578 – 581 et 582 du code civil

### MANDATAIRE

Nom : ..... Prénom : .....  
Agence : .....  
Adresse : .....  
Agissant en qualité de : ..... (joindre la procuration notariée)  
S'il n'est pas le propriétaire

Le mandat et le mandataire se sont mis d'accord sur ce qui suit :  
Le mandant charge le mandataire de lui vendre le bien désigné ci après dont il est propriétaire et le mandataire accepte.

**Nature de bien** : .....

**Adresse** : .....

**Désignation** : .....

Prix de vente souhaité : ..... Minimal : .....

Rémunération du mandataire désigné ci-dessus : En cas de concrétisation les honoraires du mandataires seront de : .....

à la charge du mandat ci-dessus, payable le jour même ou l'opération sera effectivement conclue.

En cas d'exercice éventuel d'un droit de préemption, le préempteur sera subrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur. Toute rémunération incombant éventuellement à l'acquéreur sera à la charge du préempteur. La présente condition est impérative.

Durée du mandat : le présent mandat est consenti pour une durée de ..... renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation pour faute ou tromperie justifiée.

Le mandat peut prendre fin aussi conformément aux articles 586 – 587 et 588 du code civil.

**Litige** : en cas de litige, la solution à l'amiable est privilégiée, le mandant peut saisir le tribunal compétent.

## ***Clauses particulières :***

**Jouissances** : le mandant déclare que les biens vendus seront libre le .../.../..... et seront libres de toute occupation et qu'ils ne font objet d'aucun litige ou vice caché.

**Arrhes** : les arrhes perçues seront équivalentes à 10% du montant de la transaction :

**A-** maintenues et perdues pour l'acquéreur si la suspension de vente est due au sa volonté.

**B-** remboursées et majorées de 100% si la suspension de vente est due au désir du mandant.

Dans les deux cas le mandataire percevra une indemnité égale à 20% du montant des arrhes de la part du bénéficiaires et de 25% des honoraires prévues de la part de la partie défaillante.

## **CONDITIONS GENERALES DU MANDAT**

Le présent mandat est consenti et accepté aux conditions ci-dessus :

### **I- Obligations et pouvoirs du mandataire**

#### **A- Obligations**

- 1- Entreprendre d'une façon générale toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la mission qui lui est confiée.
- 2- Informer le mandant de tous les éléments nouveaux pouvant modifier les conditions de vente à savoir le prix et la légalisation.
- 3- Assister le mandant jusqu'à la concrétisation définitive.

#### **B- Pouvoirs**

Afin que le mandataire puisse accomplir sa mission, le mandant lui donne les pouvoirs suivants :

- 1- proposer, présenter, visiter et faire visiter le bien à toute personne intéressée par l'achat du bien.
- 2- Faire toute publicité jugée nécessaire.
- 3- Communiquer l'opération à tout confrère qu'il jugera susceptible de participer à la réalisation de la vente

### **II- Obligations du mandant**

1. Assurer au mandataire les visites pendant le cours du présent mandat.
2. Fournir au mandataire toute justification de propriété et tout document nécessaire au dossier
3. Signaler au mandataire toutes modifications juridiques ou matérielles ayant intervenues dans le dossier.
4. Stipulation expresse : de convention expresse et à titre de condition essentielle sans laquelle le mandataire n'aurait pas accepté le présent mandat, le mandant :
  - a)** S'engage à vendre au prix et aux conditions convenus.
  - b)** S'interdit pendant la durée du mandat et dans les six mois suivant son expiration, de traiter directement avec tout client ayant été présenté par le mandataire.
  - c)** Garde toute liberté de procéder lui-même à la recherche d'un acquéreur qu'il recommande au mandataire.

En cas de non respect des obligations énoncées ci avant citées dans la stipulation expresse a - b et c, le mandant s'engage expressément à verser au mandataire une indemnité compensatrice égale à :

- 30% des honoraires prévus pour le non respect du paragraphe a.
  - 100% des honoraires prévus pour le non respect du paragraphe b – c.
5. En cas de vente réalisée par lui-même ou par des tiers dans les mois suivant l'expiration du mandat, il s'engage à informer immédiatement le mandataire par lettre recommandée avec accusé de réception des noms et adresses de l'acquéreur et du notaire de l'acte.

### **III- Election du domicile**

Pour l'application du présent mandat les parties font élection de domicile à leur adresse respective stimulée en première page.

A :

#### **Le Mandant**

Le mandant fera précéder sa signature de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour le mandat »

Le :

#### **Le Mandataire**

le mandataire fera précéder sa signature la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour le mandat »